

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

## DECISION COMMUNAUTAIRE 2024\_167

**Objet : Souscription d'une ligne de trésorerie - Budget Principal**

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2023/159 en date du 14 novembre 2023 autorisant le Président de réaliser des produits de trésorerie jusqu'à 20 millions d'euros ;

Considérant le besoin de produits de trésorerie de la Communauté d'agglomération, afin de faire face aux dépenses du budget principal dus au décalage entre les dépenses et l'encaissement des recettes ;

Considérant la consultation bancaire du 5 Novembre 2024 et l'analyse de ces offres ;

Vu l'offre de la Banque Postale en date du 29 Novembre 2024 ;

### DECIDE

**Article 1 :** De souscrire auprès de la Banque Postale, 3 rue Paul Duez TSA 92501 59887 Lille Cedex 9, une ligne de trésorerie d'un montant de 3 000 000,00 euros.

Les principales caractéristiques de cette ligne de trésorerie sont les suivantes :

Montant de la ligne de trésorerie : 3 000 000,00 EUR ;

Durée de la ligne de trésorerie : 364 jours ;

Nombre de date de paiement des intérêts : 4

Taux d'intérêt applicable : taux €STR + 0,68% ;

Fréquence de paiement des intérêts : Trimestrielle ;

Base de calcul des intérêts : 30/360 ;

Commission d'engagement : 0,10% du montant de Crédit de Trésorerie ;

Commission de non-utilisation : Néant

Montant minimum des tirages : 10 000 euros ;

**Article 2 :** Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 17 décembre 2024

Le Vice-Président en charge des Finances, du pacte fiscal et financier et de l'achat public

Jérôme DARQUE

